

## CONDUCTEUR DE GRUE AUXILIAIRES DE CHARGEMENT

### ➤ Objectifs du CACES® :

**La Recommandation R390** s'adresse aux conducteurs de véhicule routier possédant une grue auxiliaire sur leur camion, leur permettant d'être autonome pour décharger leur véhicule.

L'autorisation de conduite est obligatoire pour les conducteurs de grues auxiliaires de chargement de véhicule. Les utilisateurs courants sont les marchands de matériaux, les livreurs de bouteilles de gaz ou les entreprises de T.P.

Les utilisateurs devront impérativement posséder une autorisation de conduite. Un permis de conduite de la catégorie correspond est souhaitable car la grue est solidaire du véhicule.

**Le CACES® est valable 5 ans.**

### ➤ 2 options sur ce CACES® :



**Avec radio commande**

**Sans radio commande**



### ➤ Durée de la formation (recommandation de la CNAM) :

**Formation initiale** ..... 3 jours.

**Recyclage** ..... 2 jours.

### ➤ Notre programme de formation :

- GRA01 : Conducteur/opérateur de grue auxiliaire de chargement  
(Grue embarquée ou CACSE® R 390)

